

Loi anti-inflation

Dans ces conditions, il était visiblement nécessaire de prendre des mesures pour stabiliser l'économie.

Ce paragraphe se trouve dans un article sur la politique des prix et des revenus au Canada entre 1969 et 1972 publié dans la *Revue internationale du Travail*, volume 108, n° 6, du 6 décembre 1973.

Et voilà. Il y avait alors une raison pour que le gouvernement essaie de présenter une politique des revenus et elle se ramenait au fait que les travailleurs réussissaient enfin à mettre en jeu leur puissance syndicale pour se tailler une plus grosse part du gâteau national. Toutefois, peu après l'adoption de cette politique, le chômage a commencé à s'accroître et la portion du revenu national destinée à la classe ouvrière a décliné de 72.8 p. 100 en 1970 à 67 p. 100 pour le premier semestre de 1974. Au milieu de l'année 1974, la portion allant au salariat est passée à 69.4 p. 100 pour atteindre 70.8 p. 100 à la fin de 1974. Les profits et les intérêts des grandes entreprises sont tombés à 21.1 p. 100 à la fin de 1974, et à 20.1 p. 100 au milieu de 1975. Il est donc passablement évident que les jeux étaient faits et que, finalement, les travailleurs commençaient à obtenir leur part du revenu national. Cela était attribuable en grande partie à une meilleure organisation des syndicats et au militantisme dont ils faisaient preuve en vue d'obtenir une meilleure part du gâteau.

● (2010)

Les sociétés ont convaincu le gouvernement qu'un revirement était inévitable, et que si elles réussissaient à maintenir leurs profits élevés, ce serait une garantie d'emplois et de prospérité économique. Surtout pour protéger leurs propres marges bénéficiaires, elles ont convaincu le gouvernement qu'il devait exercer un certain contrôle des salaires. C'était évident, lorsque l'ancien ministre des Finances a essayé d'obtenir l'accord unanime sur le contrôle des salaires.

Le 28 juin 1974, au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) est venu prononcer un discours dans mon coin, près de Timmins. Dans ce discours, il a déclaré ceci:

On ne peut pas bloquer les traitements des cadres supérieurs ni les dividendes parce qu'il y a trop d'échappatoires.

Il a ensuite déclaré que le chef de l'opposition (M. Stanfield) avait déjà dit qu'il ne bloquerait pas les prix des produits agricoles ni du poisson, qu'il ne pouvait pas bloquer les prix des produits importés des États-Unis ni du pétrole arabe, et qu'il admettait qu'il ne bloquerait pas le prix des logements. Et le premier ministre a crié: Alors que va-t-il bloquer? Vos salaires. Il va bloquer vos salaires.

Rien n'a changé, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a bien vu les problèmes que posait la réglementation des salaires ou la politique des revenus, selon le nom que vous lui donnez. Il est très facile de réglementer les hausses de salaires. En fait, hier, le ministre des Postes (M. Mackasey) a blâmé les syndicats les disant dépourvus de patriotisme parce qu'ils n'appuyaient pas la réglementation des salaires. Faut-il croire que c'est par patriotisme qu'International Nickel, Falconbridge Nickel Mines, et bien d'autres grosses compagnies canadiennes disent à leurs travailleurs qu'elles leur donneront 10 p. 100, mais rien de plus? C'est, je crois, Samuel Johnson qui a dit que le patriotisme était la planche de salut des chenapans.

M. Benjamin: C'est Lyndon Johnson.

M. Rodriguez: En tout cas, lorsque Falconbridge et International Nickel font preuve de patriotisme, je commence à m'inquiéter.

[M. Rodriguez.]

M. Darling: Vous vous inquiéteriez encore bien plus si elles n'étaient pas dans votre circonscription.

M. Rodriguez: Falconbridge vient de licencier un millier de travailleurs. Elle reste dans ma région uniquement dans la mesure où cela sert ses intérêts. Cette réglementation va, c'est certain, s'appliquer très efficacement aux salaires. Ils seront limités à 10 p. 100, soit 8 p. 100 plus 2 p. 100 pour la productivité, mais les prix vont augmenter sous le prétexte d'une hausse des prix de revient qui peut se justifier de bien des façons. Au lieu de maintenir les prix et de laisser les salaires suivre, le gouvernement a jugé plus pratique de maintenir les salaires dans l'espoir que les prix suivront.

C'est évident, le gouvernement a garanti aux sociétés que cette politique ne ferait pas baisser leurs bénéfices nets. Les travailleurs doivent acheter chat en poche. Ils doivent accepter une limitation de leurs hausses salariales en espérant que les 8 p. 100 suffiront à couvrir toute augmentation du coût de la vie. De plus, le gouvernement exempté de cette réglementation le prix de l'énergie, les produits alimentaires, les taux d'intérêt et le coût des terrains.

Hier, c'était la Banque Toronto-Dominion, je pense, qui annonçait des bénéfices de l'ordre de 27 p. 100 après impôts. Vous qui entendez, rappelez-vous qu'on pendait autrefois les voleurs de grand chemin. Les banques ne seront pas entravées par les contrôles, bien que les taux d'intérêt bancaires influent sur la vie quotidienne de chaque Canadien. Voilà la libre entreprise.

M. Benjamin: La banque ne perd jamais.

M. Rodriguez: En effet. Il me semble que même dans le secteur des prix qui tombent sous le coup de ce bill, le gouvernement n'a que très peu de moyens d'aligner les prix sur les coûts. Partout où les traitements sont fixés par convention collective, les négociations sont libres. Tout le monde sait ce que représente la négociation collective. Tout le monde sait bien ce que désirent les postiers. Cela se joue cartes sur table. Ils savent ce que va donner la négociation. Cette grève se déroule au vu et au su de tout le monde. Mais les décisions de prix et les structures bénéficiaires des grosses sociétés, cela s'établit loin des regards. C'est, paraît-il, pour cacher aux concurrents les structures de prix et de bénéfices. C'est sans doute pour cela que ces négociations se déroulent dans les conseils d'administration, toutes portes closes.

Pour faire voir à quel point est compliquée l'entreprise dans laquelle s'est lancée le gouvernement, rappelons qu'à l'origine les contrôles devaient s'appliquer à 1,500 grosses entreprises. Ce chiffre serait maintenant passé à plus de 6,000. L'administration va recruter 200 agents pour contrôler ces 6,000 entreprises. Des bureaux régionaux vont contrôler les prix. Il n'est pas gai de penser que nous sommes en train de créer une bureaucratie nouvelle, une bureaucratie que les grosses sociétés n'auront pas de mal à déjouer, grâce aux grands cracks de la comptabilité qu'elles ont les moyens d'embaucher.

Il en est d'autres encore, bien sûr, qui vont échapper à cette mesure, notamment les multinationales. Lorsque le ministre des Finances (M. Macdonald) a comparu devant le comité, je l'ai interrogé sur un fait signalé par certains consommateurs. Il s'agit des palourdes et du saumon canadiens, pêchés au large de nos côtes, mis en conserve au Japon et ramenés ensuite pour être vendus sur le marché canadien. D'après les lignes directrices, ces produits échappent au contrôle des prix. Il s'agit de palourdes et de